

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint Pardoux Isaac dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Marie-José BONADONA.

Présents : BONADONA Marie-José, DALTO Pascale, BELLOT Laurent, BERTRAND Joseline, LEVEQUE Hubert, BORTOT Patrick, NAIBO Franck, SAUTET Nathalie, BOURG Christophe, COSTANSA Nadia, VALOGNES Françoise, BERTRAND Vincent, BREDA Emilie, LAFON Vincent.

Excusé : GIACUZZO Guy.

Secrétaire de séance : Françoise VALOGNES

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal en date du 15 décembre 2020.
- Proposition adhésion de deux nouvelles communes du département : Puysserampion et Saint Front sur Lémance au SIVU Chenil Fourrière.
- Renouvellement : Ecole à 4 jours.
- Transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme ou carte communale.
- Avenant au marché de l'aménagement des trottoirs de la rue Daniel Roux et de ses parkings.
- Désignation d'un correspondant de crise et d'un correspondant de crise suppléant pour Enedis.
- Questions diverses

- ADOPTION DU PROCES-VERBAL EN DATE DU 15 DECEMBRE 2020.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

1 – PROPOSITION ADHESION DE DEUX NOUVELLES COMMUNES DU DEPARTEMENT : PUYSSERAMPION ET SAINT FRONT SUR LEMANCE AU SIVU CHENIL FOURRIERE.

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion au SIVU chenil fourrière des communes de Puysserampion et de Saint Front sur Lemance.

2 - RENOUELEMENT : ECOLE A 4 JOURS.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au renouvellement de la semaine de 4 jours.

3 – AVENANT AU MARCHE DE L'AMENAGEMENT DES TROTTOIRS DE LA RUE DANIEL ROUX ET DE SES PARKINGS.

Cet avenant a pour objet d'augmenter la masse initiale du marché.

A savoir, le type de regards compteur posés dans le cadre de la réfection du réseau AEP par EAU47 (regards différents de ceux indiqués en phase étude), il est nécessaire de rajouter des réhausses de regard pour la mise à niveau de ces derniers.

En raison de la non-homogénéité des plateformes après la réalisation des travaux de réfection des réseaux des eaux usées et d'eau potable, et l'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage et téléphone, il s'avère nécessaire de procéder à des travaux de rabotage et de reprofilage. Ces travaux permettront d'obtenir une plateforme homogène qui assurera la pérennité de l'ouvrage.

Le Conseil Municipal accepte l'avenant n° 1 d'un montant de 32 302.00 € HT.

4 - DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DE CRISE ET D'UN CORRESPONDANT DE CRISE SUPPLEANT POUR ENEDIS.

Il est désigné correspondant de crise : Monsieur Laurent BELLOT et correspondant de crise suppléante : Madame Pascale DALTO.

QUESTIONS DIVERSES :

- Derniers chiffres de la population 2020 : 1090 habitants.

- Environnement : Beaucoup d'incivilités : défauts de tri, dépôts sauvages. Des courriers ont été transmis à des habitants de la commune de Saint Pardoux Isaac et d'Eymet pour leur rappeler la réglementation et récupérer leurs déchets, à l'atelier.

Des déchets infirmiers ont été déposés à côté des colonnes de verres à la ZAC.

Madame le Maire a demandé à la CCPL, une formation pour les agents concernant le compostage.

Madame le Maire propose une campagne de nettoyage des fossés de la commune avec les jeunes et les moins jeunes car il y a trop de déchets (cannettes de bière, masques, ...).

Madame le Maire rappelle que l'entretien de la ZAC est de la compétence de la CCPL.

- L'école Notre Dame d'Eymet demande un forfait communal correspondant aux frais de fonctionnement pour la scolarisation d'un élève dont la famille réside dans la commune. A l'unanimité, le Conseil Municipal est défavorable à cette requête car il y a une école et une cantine sur le territoire.

- Vaccination : un registre est mis en place au secrétariat.

- Dératisation de la Rue Daniel Roux : A priori, l'opération a réussi.

- La convention du site internet a été signée ce jour et a été transmise au CDG.

- Madame BREDA demande qu'un panneau voie sans issue soit implanté à l'impasse de Laubarède.

- Monsieur BELLOT demande de l'aide pour la mise en place du jeu du pont dans la cour de la maternelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.